Nº 255. Lundi 25 et Mardi 26 Octobre 1847. 18me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Un an . . .	26 fl.	30 fl.
Six mois . .	14 »	16 »
Trois mois. .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
...ères 5 lignes fl. 1.50 timbre
...et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*,
derrière le *Prinsegracht, Noordzijde*
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire,
Spui, à La Haye
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de ports*.

LA HAYE, 25 Octobre.

ÉTATS-GÉNÉRAUX.

...la séance de ce jour de la Seconde Chambre des Etats-...ux, il a été donné communication d'une missive de ...le ministre des affaires étrangères, accompagnant le ...extradition conclu le 8 mai dernier entre les Pays-Bas ...rand-duché de Bade.

...commission composée de MM. Mutsaers, Gevers van En-..., Van Goltstein, Duymaer van Twist et Corneli, est ... de l'examen de ce traité et d'en faire son rapport à la ...re.

... Jordens fait ensuite le rapport de la commission ... de la vérification des pouvoirs de *Jhr* Opperdoes Al-... nommé par la province de la Hollande-Septentrionale ...placement de *Jhr* Van Akerlaken, nommé membre de ...mière Chambre. L'examen de la commission a princi-...ent porté sur la question de savoir si les fonctions de ...ur des contributions directes, que remplit M. Allewyn, ...posent pas à ce qu'il siége comme membre dans cette ...re. L'art. 94 de la Loi Fondamentale porte : « Les mem-... des Etats-Généraux ne peuvent être, en même temps, ...bres de la Chambre des Comptes, ni avoir des places comp-... à l'Etat. »

...commission, étant allée aux renseignements, a acquis la ...tion que les fonctions de directeur des contributions sont ...ent administratives et ne sauraient être regardées comme ...ace comptable, n'étant pas même soumises au cautionne-...

...commission conclut à l'admission de M. Allewyn.

...de Kempenaer propose le dépôt au greffe des pièces rela-... à cette élection, et d'ajourner la décision de la Chambre à ...prochaine séance.

...te proposition est adoptée.

...main à 11 heure, séance publique pour la discussion du ...t d'Adresse en réponse au discours du Trône.

...projet de loi, présenté avant-hier à la Seconde Chambre ...Etats-Généraux au sujet de la prolongation du terme pour ...trait du papier-monnaie, contient un seul article dont voici ...neur :

« Au 31 décembre 1847, il pourra être laissé en circulation ...uantité des billets de papier-monnaie émis en vertu de la ... 18 décembre 1845 (*Journal officiel nº* 90) pour une va-... qui n'excèdera pas la somme de *vingt-et-un millions de* ...s, mais qui devra être échangée avant le 31 décembre ... contre des espèces d'or ou d'argent. »

...us reviendrons dans un prochain numéro sur les disposi-... de ce projet de loi.

Nouvelles des Indes-Néerlandaises.

...*Overland-Mail* nous apporte les journaux de Java allant ...u'au 28 août 1847. Nous y voyons que le ministre d'Etat, ...verneur-général, poursuivait son voyage dans les contrées ...ntales de Java, et que le 31 juillet il était arrivé à Pouwvo-...jo dans la résidence de Bagelen.

Nous empruntons aux journaux de Java les nouvelles sui-...ntes :

Batavia, 27 juillet 1847.

Suivant les nouvelles reçues ici depuis quelques jours, le *Cheribon*, bâti-...nt de la marine marchande néerlandaise, capitaine F. H. Klein, venant ...msterdam d'où il était parti le 13 avril dernier, en destination pour Bata-... a échoué, dans la soirée du 18 de ce mois, à la pointe S. O. de l'île *Trouwer* ... comme on sait, est située à l'ouest de la baie dite *Wynkoopsbaai* dans le ...nage de la côte méridionale de la résidence de Bantam. Les nouvelles du ... annoncent que l'équipage est sauvé, qu'il se trouve dans l'île de *Trouwer* ... attend de Java les secours qui, à cause de la proximité de la côte, ne se ...ont par longtemps attendre. On considère le vaisseau comme entièrement ...perdu.

Batavia, 13 août 1847.

Dans les premiers jours de juillet dernier sont arrivés à Banjermassing ... *Boeginais* naufragés dont le chef, nommé Sambe, ayant été conduit de-...vant le résident, a donné les détails suivants sur les événements qui leur étaient ...arrivés :

« Le *praauw* dont il était le *djoeragan*, dans son voyage de Sumbawa à Ma-..., après avoir été huit jours en mer, a été poussé par les courants et le vent contraire dans le voisinage de l'île de Solombo, où le bâtiment, assailli par une violente tempête, a été jeté contre les écueils où il s'est brisé.

» Lui et ses compagnons, au nombre de quinze, parvinrent non sans beaucoup de peine à gagner en nageant la côte de Matafirie, petite île située près de celle de Solombo ; c'est là qu'ils construisirent un petit radeau dont lui et huit de ses compagnons d'infortune firent usage, laissant à la côte les sept autres qui n'osèrent pas se confier à un moyen de sauvetage aussi fragile.

» Après avoir passé huit jours dans la plus grande anxiété et n'avoir eu pour toute nourriture que des feuilles et des plantes pêchées dans les eaux, ils atteignirent les bords de la rivière *Semanten*, près de la pointe de Maletayor sur la côte méridionale de Bornéo, et là, épuisés de fatigue et de besoin, ils furent découverts, le deuxième jour de leur arrivée, par un *Dayakker* de Sampit, nommé Djahan, qui les prit dans son embarcation et les transporta à Kahayran.

» Connaissant les usages des Dayakkers et se sentant trop faibles pour se défendre, ils n'eurent d'abord que la mort en perspective, mais heureusement ils furent promptement rassurés par leur libérateur qui leur présenta quelques cordiaux et, à son arrivée à Kahayran, leur procura une demeure et des aliments.

» Après s'être restés quatorze jours chez ce Dayakker, ils convinrent qu'ils lui payeraient comme à titre de rançon une somme de fl. 400 ; que pour réunir cette somme qu'ils n'avaient pas, ils se rendraient à Banjermassing et qu'ils retourneraient à Kahayran pour s'y mettre en gages dans le cas où leurs ...orts ne parviendraient pas à trouver cette somme. »

A l'arrivée de ces naufragés à Banjermassing, l'administration de la résidence de la côte méridionale et orientale de Borneo, instruite de ces événements et de l'engagement qu'ils avaient pris envers le Dayakker Djahan, arrêta sur le champ les mesures nécessaires, d'une part, pour que ces naufragés ne fussent pas privés de leur liberté, et de l'autre, pour récompenser Djahan de l'assistance qu'il leur avait accordée.

Après un entretien à ce sujet, Djahan a volontairement renoncé à l'exécution de l'engagement conclu, et il sera récompensé de ses bons services d'une autre manière. On a fourni aux naufragés les moyens de retourner dans leur pays natal.

— Le 23 décembre 1846, on avait ressenti à Ternate trois secousses de tremblement de terre, dont les deux premières avaient été très violentes et précédées de coups de tonnerre.

Le 7 février 1847, les habitants de cette île ont encore été effrayés par l'éruption d'un volcan qui a duré environ une demi-heure. A cause des nuages qui couvraient le ciel on n'a été averti de cette éruption, que par le bruit du tonnerre qui l'accompagnait et par la colonne de cendres qui s'élevait au-dessus des nuages. L'éruption de la lave a eu lieu à la partie septentrionale de la montagne, et n'a causé aucun dégât.

Depuis ce temps on a encore ressenti à Ternate deux secousses de tremblement de terre; et enfin, le 8 avril dernier, environ vers $3\frac{1}{2}$ heures de la journée, a eu lieu un fort tremblement de terre, dans la direction du nord au sud, qui a duré quelques secondes, sans toutefois causer aucun dégât aux habitations et aux bâtiments. — On mande de Maros (district au nord de Makassar), sous la date du 2 juillet dernier, les nouvelles suivantes :

« La résidence de Maros, ordinairement d'un aspect si tranquille, a offert aujourd-hui une scène d'un vif et touchant intérêt.

» Ce jour avait été fixé pour mettre à exécution l'arrêté du gouvernement en date du 1er décembre 1846. Cet arrêté a accordé au Makka Daeng Malewa, sur la demande qu'il en avait faite, démission honorable de ses fonctions de régent du district Balotje, fixé une pension en rapport avec le rang qu'il avait occupé, et lui a reconnu le droit de porter le titre d'ancien-régent avec les insignes honorifiques de cette charge. Suivant une disposition de ce même arrêté, une pièce d'argenterie, ornée des armes du royaume et d'une inscription relative à cette circonstance, serait offerte au nom du gouvernement et remise publiquement à cet ancien fonctionnaire comme un témoignage d'estime, et une récompense pour la fidélité et le zèle avec lesquels il a servi le pays pendant le long exercice de ses fontions.

« Le gouverneur de Célèbes, arrivé de Makassar pour cette solennité, avait convoqué tous les régents des districts du Nord, au nombre de 21, ainsi que tous les chefs et les anciens membres de la régence de Balotjie.

» Déjà dès le matin les drapeaux flottaient au faîte de l'hôtel de la résidence et sur le fort Valckenburg, et au concours extraordinaire de la population accourue de tous points on pouvait juger de l'intérêt qu'elle attachait à la solennité qui allait avoir lieu.

» Après que les fonctionnaires, les officiers, les habitants et les indigènes se furent rangés en cercle autour de la place d'honneur qu'occupait l'ancien régent, vieillard plus qu'octogénaire, entouré de ses fils, petits-fils et autres parents, le chef de l'administration de ces contrées, s'avança vers lui et lui remit en personne le présent qui lui était destiné. Il lui exprima en même temps combien il lui était agréable d'être chargé d'exécuter en pareille circonstance les ordres du gouvernement néerlandais dans les Indes, qui a toujours su si bien apprécier la fidélité et le zèle de ses agents, et qui en donnait aujourd'hui une preuve authentique en honorant le digne vieillard qui pendant plus de 66 ans a si bien servi le pays dans les temps de paix, comme dans les jours d'épreuves. Il termina son allocution par le vœu que le Ciel accorde encore de longs jours à l'ancien régent digne de tous les respects, afin qu'il puisse jouir en paix des honneurs qui lui ont été accordés, et serve encore longtemps d'exemple à son petit-fils, son successeur, et à chaque fonctionnaire du pays.

» L'impression que cette scène a produite sur les spectateurs a été profonde, surtout lorsque ce respectable vieillard, courbé sous le poids des années, vint baiser la main qui lui remettait ce présent, gage d'une haute distinction, et que les larmes aux yeux il recommanda à son petit-fils de servir avec fidélité le gouvernement dont il lui promettait en retour l'appui et la protection. »

Batavia, 17 août 1847.

Le 13 de ce mois, environ vers 4 heures de l'après-midi, est arrivé dans la rade de Batavia le pyroscaphe de la marine royale le *Batavia*, commandé par le lieutenant de vaisseau de 1re classe Anemaet, venant de Singapore et apportant les lettres destinées pour ces contrées, et venues par le *landmail* parti d'Europe dans les derniers jours de juillet.

Nous avons appris que la malle destinée pour l'Europe, qui était partie de Batavia le 26 juin, avait éprouvé des retards dans son expédition. Le vapeur anglais qui transporte à Ceylan cette malle ainsi que celle de la Chine, de Singapore, de Pinang, etc., a eu à lutter contre le mauvais temps dans le golfe de Bengale, ce qui l'a empêché d'accomplir à temps son voyage à Ceylan ; à son arrivée, le pyroscaphe anglais qui transporte la malle à Suez, était déjà parti. Les lettres ont dû rester à Ceylan et y attendre l'époque d'un autre départ.

Au sujet du dernier voyage du *Batavia* nous avons aussi appris que ce bâtiment, parti de Batavia le 26 juillet, et après avoir touché Muntok et Riouw, était arrivé à Singapore le 29 du même mois. Sur l'avis qui lui fut donné que des pirates s'étaient montrés sur la côte dans les environs de Singapore, ce pyroscaphe quitta Singapore le 1er août, se dirigeant d'abord vers Riouw et ensuite, accompagné d'un bâtiment de guerre néerlandais et de quelques praauws en station dans ces parages, vers l'île de Gallat, pour en explorer la côte et les îles voisines, et donner la chasse aux pirates. Mais toutes les recherches ont été infructueuses, et le *Batavia* est rentré le 4 août à Singapore, d'où il est reparti le 9, emportant la malle, et après avoir encore une fois touché Riouw et Muntok, il est arrivé dans la rade de Batavia, ainsi que nous l'avons dit, le 13 de ce mois.

Batavia, 20 août 1847.

BORNÉO. Le pyroscaphe la *Nemesis*, de la compagnie britannique, est arrivé à Laboan, le 18 juillet, pour y remplacer le brick de guerre anglais la *Columbine* qui retourne à Singapore, dans l'espoir que les officiers et l'équipage de ce bâtiment y pourront rétablir leur santé qui a eu beaucoup à souffrir de de leur séjour dans l'île de Laboan. La *Nemesis* ne restera pas en station dans ces parages, mais fera de temps en temps des excursions autour de l'île de Laboan et vers les côtes de Bornéo, afin d'exercer une surveillance active sur les pirates qui pourraient se présenter dans ces parages.

— Aujourd'hui que des relations commerciales sont régulièrement établies avec Bornéo-Proper, il peut être utile de savoir que le sultan de cet empire exige un dollard pour chaque tonneau de toute cargaison prise en charge à Bornéo; ce droit remplace les présents qu'on exigeait autrefois, et est une conséquence des dispositions du traité conclu dernièrement. On ne perçoit aucun autre droit. Le marché est en ce moment abondamment pourvu de sago et de poivre.

— Les nouvelles que l'on a reçues de Braunie (Bornéo-Proper) vont jusqu'au 26 juin et donnent quelques détails sur le résultat des mesures prises par le sultan pour découvrir les pirates qui se sont réfugiés dans l'intérieur du pays, après avoir échappé au complot qui a eu lieu, le 29 mai, dans les environs de Poeloe Moarra entre la *Nemesis*, de la compagnie britannique, et onze grands praauw montés par ces pirates.

Le *Straits Times* des 17 et 28 juillet dernier et le *Singapore Free Press* des 22 et 29 du même mois, donnent à ce sujet des détails importants dont la lecture fait frémir.

« Suivant la demande faite au sultan de Borneo-Proper par M. Brooke, avant de quitter cet empire, Sa Hautesse a fait poursuivre les fugitifs. Vingt-neuf de ces pirates ont été tués dans les bois et un grand nombre d'entre eux, au nombre de 42, suivant le chiffre donné, ont été faits prisonniers. En outre on est parvenu à découvrir environ 50 malheureux que ces pirates avaient capturés dans leurs courses; le sultan les a pris sous sa protection et leur a fait donner des aliments et tout ce dont ils avaient besoin. Le 2 ou le 3 juin, — les nouvelles diffèrent ici entre elles dans l'indication du jour — le sultan décida que l'on mettrait à mort les pirates qui étaient tombés en son pouvoir et qu'une fête publique aurait lieu à cette occasion. Les 42 prisonniers furent amenés, pieds et mains liés, sur le lieu de l'exécution. Le sultan voulait que les 50 captifs qu'ils avaient faits et qui maintenant étaient en liberté, se vengeassent eux-mêmes des mauvais traitements qu'on leur avait fait souffrir, en faisant périr ces brigands de leurs propres mains. Mais ceux-ci s'y refusèrent et dirent au sultan : « Dieu est grand ! Il châtiera lui-même les méchants. » Un des pirates fut attaché à un arbre et le sultan le perça lui-même de sa lance. Ce fut le signal du massacre général. Deux cents Dayaks armés se précipitèrent sur les pirates, et avant le coucher du soleil ils furent tous poignardés, leurs corps coupés en morceaux et jetés dans la rivière de Braunie. Cette sanglante exécution a eu lieu à quelques pas en dehors de la ville et des milliers de Dayaks furent spectateurs de cet affreux massacre. — On calcule à 300 le nombre des pirates qui, après le combat que leur a livré la *Nemesis*, se sont réfugiés dans l'intérieur du pays ; il reste encore un grand nombre d'entr'eux qui ont échappé au châtiment.

Le *Straits Times* du 17 juillet, en rendant compte de ce massacre, ajoute les observations suivantes :

« Quelque grande que sera l'épouvante que cet effroyable massacre répandra parmi les pirates, nous ne saurions approuver la mesure prise par le sultan. Si nous sommes bien informé, M. Brooke, avant de quitter Bornéo, aurait écrit au sultan pour le prier de livrer tous les pirates qui seraient faits prisonniers sur le rivage, au capitaine Grey, commandant le bâtiment de transport la *Columbine*, en station à Laboan. Cette demande était [illegible] puisque les pirates, en attaquant la *Nemesis*, avaient encouru le [illegible] anglais et non celui du sultan. Nous devons cependant [illegible], tout en blâmant son imprudente mesure, qu'il faut peut-être attribuer à la crainte qu'il pouvait avoir que ces pirates n'échappassent au châtiment qu'ils avaient mérité, ainsi que cela avait eu lieu précédemment au sujet des pirates faits prisonniers par le capitaine Chads. Ceux-ci, transportés à Singapore, où il n'existait pas alors de cour de l'amirauté, furent envoyés à Calcutta et là ils furent acquittés, après que leur transport eut occasionné de grands frais. Le sultan nous a ainsi, il est vrai, épargné beaucoup de peines et de dépenses ; le terrible châtiment qu'il vient d'infliger aux pirates peut exercer une grande et salutaire influence ; mais nous prévoyons aussi que cette mesure nous entraînera dans des difficultés dont Sa Hautesse ne s'est pas doutée.

» On sait qu'il n'y a pas encore très longtemps le sultan encourageait puissamment la piraterie et l'esclavage. L'engagement qu'il a pris de renoncer à ces actes barbares, conformément aux conditions du traité conclu dernièrement avec le gouvernement anglais et l'empressement qu'il a mis à faire massacrer ses anciens compagnons, seront certainement pour les pirates de Sooloo, Basilan et des autres îles de l'Archipel de Sooloo, de justes prétextes de tirer vengeance de l'injustice que, suivant eux, on a commise envers leurs compatriotes. Il est probable qu'ils réuniront leurs forces pour châtier à leur tour le sultan de Bornéo-Proper, et dans ce cas il est du devoir des Anglais de soutenir et de défendre leur nouvel allié. Préparée à cet événement, une flotte anglaise, se montrant dans ces parages, opèrera l'entière destruction de la piraterie dans l'Archipel indien; mais s'il n'a pas été pris de mesure à ce sujet, on doit avoir quelque crainte du résultat d'une semblable expédition. »

Batavia, 24 août 1847.

Suivant les nouvelles reçues de Padang, le général-major titulaire, gouverneur civil et militaire de la côte occidentale de Sumatra, M. A. V. Michiels, y était arrivé le 13 juillet, à bord de la corvette l'*Argo*, de retour de son voyage à Batavia, où il avait été appelé par Son Exc. le gouverneur-général pour être consulté sur des questions d'un haut intérêt concernant Sumatra.

Si le grand nombre des dispositions importantes prises sur la proposition de M. A. V. Michiels relativement à l'avenir de Sumatra, témoigne de la haute estime que le gouverneur-général a des connaissances et des hautes capacités de ce fonctionnaire, le brillant et cordial accueil qui a été fait au gouverneur de Sumatra lors de son retour à Padang est une preuve non moins certaine de la confiance et de l'attachement à sa personne qu'il a su inspirer aux habitants de cette contrée.

Batavia, 27 août 1847.

The Journal of the Indian Archipelago du mois d'août communique l'extrait suivant d'une lettre de M. T. Neubronner :

« L'exploitation de plus en plus lucrative des mines d'étain de Malakka en fait aujourd'hui un objet d'une grande importance. Plusieurs des principaux mineurs sont retournés en Chine, leur pays natal, emportant avec eux de grandes richesses. On compte en ce moment environ 50 mines d'étain ; quelques-unes sont situées dans les lieux habités par les Jakuns qui, bien loin de manifester des sentiments hostiles, rendent de grands services aux ouvriers mineurs et les dirigent à travers des forêts presque impénétrables vers les rivières et les lieux où l'on peut supposer que ce métal se trouve en abondance. Il est déplorable que tous les ans les Chinois transportent dans leur pays une si grande richesse de Malakka, qu'ils envoient à leur famille. Sous ce rapport les Chinois sont des habitants peu favorables aux intérêts de la colonie, et je me réjouis de voir qu'un sentiment d'émulation commence à se manifester parmi les Malais. Déjà quelques-uns d'entre eux, ainsi que je l'apprends, se sont réunis dans l'intention d'exploiter les mines d'étain. »

L'aspect du marché en fonds hollandais était plus faible à la Bourse d'Amsterdam d'avant-hier. Les actions de la Société de Commerce, faibles à l'ouverture de la Bourse se sont relevées, pour rester à leur cours de la veille. Les actions du chemin de fer rhénan se sont améliorées de 1 p. c.

Les fonds espagnols recherchés au commencement de la Bourse ont éprouvé une baisse. Les Portugais étaient également plus faibles. Rien de remarquable ne s'est passé dans les affaires en fonds étrangers.

A la Société des Effets Publics d'hier, les intégrales étaient cotées 53 9/16 ; Ardoins 12 3/16 ; 3 % Esp. 24 1/4.

Le *Moniteur belge* publie le tableau du mouvement commercial de la Belgique avec les pays étrangers, pendant les neuf premiers mois des années 1847, 1846 et 1845, en ce qui concerne les principales marchandises. Nous en extrayons ce qui concerne le commerce avec les Pays-Bas :

Importations des Pays-Bas en Belgique.

	1847. Septembre.	1847. 9 mois.	1846. 9 mois.	1845. 9 mois.
Bestiaux. — Bêtes bovines, veaux exceptés, (têtes)	1,822	13,312	7,554	5,493
Bestiaux. — Moutons et agneaux, (têtes)	1,923	25,856	15,706	17,090
Bois de construction non scié, tonn.	268	1,690	518	813
Café, (kil.)	248,149	8,699,627	4,605,482	5,676,537
Graines de colza, de navette, de lin et de chanvre, (hect)	4,475	16,812	56,924	36,735
Grains. — Froment, (kil.)	862,327	8,014,226	3,161,981	17,080,332
» Orge et escourgeon, »	415,928	6,319,506	5,219,160	11,822,973
» Avoine, »	48,918	1,694,503	554,098	3,348,044
Laines en masse, »	52,037	144,149	419,501	518,422
Lin brut et peigné, »	39,039	327,881	339,688	223,603
Riz, »	1,938	206,367	1,114,083	114,158
Tabacs non fabriqués. — D'Europe, Virginie, Maryland et Amérique-septentrionale, (kil.)	83,283	888,287	381,371	513,700
Tabacs fabriqués, en carottes, en poudre, etc., (kil.)	4,092	22,020	14,727	15,901

Exportations pour les Pays-Bas.

	1847. Septembre.	1847. 9 mois.	1846. 9 mois.	1845. 9 mois.
Armes portatives, (fr.)	57,991	226,814	303,368	121,844
Charbon de terre, (tonn.)	19,368	136,720	54,481	153,468
Fer. — Fonte ouvrée, (kil.)	20,475	198,932	173,156	184,722
» Ouvrages de fer battu, »	27,072	374,996	169,438	474,749
» Clous, »	116,675	1,815,029	1,488,739	2,345,584
Livres. — Brochés, en feuilles et reliés, (kil.)	3,181	26,198	32,497	79,492
Machines et mécaniques. — Appareils complets en fer, (kil.)	4,578	101,946	145,960	78,267
Machines et mécaniques. — Pièces détachées en fer et en fonte, (kil.)	11,207	86,706	19,761	
Tissus de coton, »	61,187	482,232	509,570	639,879
Tissus de laine. — Draps et étoffes similaires, (kil.)	14,597	107,247	70,333	60,869
Tissus de laine. — Autres que les draps, (kil.)	3,321	14,234	13,009	21,350
Tissus de lin, de chanvre et d'étoupe, (kil.)	42,720	282,676	214,821	809,051
Verreries. — Cristallerie unie ou moulée, (kil.)	4,823	103,853	11,035	76,267
Verreries. — Verre à vitres, »	70,335	1,138,039	788,460	1,110,225
Zinc laminé, »	5,293	237,637	239,703	289,198

La malle de l'Inde et de la Chine, arrivée lundi à Marseille, a apporté les journaux de Bombay de la première quinzaine de septembre.

La seule nouvelle de quelque intérêt qu'ils contiennent, est celle de l'emprisonnement dans la forteresse de Schaikoupra de la ranie ou reine-mère du jeune roi de Lahore. Cette princesse, depuis sa séparation forcée d'avec Lall-Singh, que les Anglais, comme on sait, tiennent détenu dans une forteresse, n'avait pas cessé d'exprimer son mécontentement et d'accuser hautement le premier ministre actuel, Tej-Singh, d'avoir contribué à l'exécution des mesures violentes prises par les Anglais contre son prédécesseur. Craignant les effets du ressentiment de la reine-mère, Tej-Singh la dénonça au conseil de surveillance établi par les Anglais à Lahore, comme ayant voulu attenter à sa vie. Les Anglais, qui ne demandaient pas mieux que d'ajouter foi aux paroles de Tej-Singh, saisirent cette occasion de se débarrasser de la ranie, et forcèrent le durbar (conseil d'État de Lahore) de la faire renfermer à Schaikoupra, ainsi que nous venons de le dire.

La *Gazette de Delhi*, de son côté, nous apprend que l'esclavage a été aboli dans le Punjaub, grâce à l'influence que les Anglais exercent sur le gouvernement de Lahore.

Du reste, à l'exception des possessions du Nizam, qui sont toujours agitées, la tranquillité règne dans l'Inde; cependant, au milieu de cette paix générale, un puissant chef de parti, Dounghour-Sing, tient en haleine les troupes envoyées contre lui pour le prendre mort ou vivant. A la tête de 4 ou 5,000 hommes déterminés, ce chef, auquel les Anglais donnent le nom de brigand, fait la guerre à la façon des guérillas.

Une expédition récemment dirigée, sous les ordres du major Ludlow, contre cet ennemi insaisissable, est de nouveau restée sans résultat; les Anglais sont revenus sans avoir pu l'atteindre.

La Suisse est livrée aux idées radicales, c'est-à-dire au désordre. La liberté de tous est abandonnée aux hasards des majorités. Il n'y a plus de droits contre elles, et comme la convention, à coups de majorité, décimait la France, brûlait Lyon et noyait Nantes, de même la majorité de la Diète livre les cantons catholiques aux passions politiques qu'elle a allumées et qu'elle sera impuissante à étouffer et à éteindre.

Nous trouvons dans le *Journal des Débats* une appréciation très-juste des troubles qui déchirent la Suisse.

Nous ne souhaitons de mal à personne, dit la feuille parisienne, pas plus aux républiques qu'aux monarchies. La Suisse cependant donne au monde, à l'heure qu'il est, une leçon qu'il nous est impossible de ne pas faire ressortir. Si les doctrines radicales étaient vraies, ce pays devrait être le plus paisible et le plus content de l'Europe. La Suisse n'a pas de roi; elle n'a pas de cour. Non-seulement c'est une république; c'est une démocratie dans toute la force du terme. Dans la plupart des petits États qui composent la fédération, le peuple exerce directement la souveraineté. Réuni en masse, il nomme ses magistrats pour un court délai; et s'il survient une affaire grave, ses magistrats eux-mêmes l'appellent à en délibérer sur une place publique C'est ce qui vient d'avoir lieu dans les cantons du *Sonderbund.* A Uri, à Unterwal, à Zug, à Schwytz, dans ces pays que l'ignorance ridicule ou la mauvaise foi de nos radicaux représentent comme des foyers de contre-révolution et d'aristocratie, le peuple, le peuple proprement dit a été convoqué pour exprimer sa volonté souveraine sur la conduite à tenir à l'égard de l'arrêté de la Diète qui dissout l'alliance des cantons catholiques. Les cantons radicaux n'ont pas poussé, il est vrai, la démocratie si loin. A Berne, à Lausanne, à Genève, on n'a pas convoqué le peuple, et pour cause sans doute. Là, les clubs sont censés représenter le peuple et se chargent de notifier ses volontés souveraines. Nous connaissons cette manière d'exercer la souveraineté du peuple. Quoi qu'il en soit, sauf le communisme, la Suisse possède en ce moment toutes les variétés du régime démocratique le plus absolu.

Eh bien ! pendant qu'en Europe toutes les monarchies, quelle que soit leur forme, s'appliquent à maintenir la paix entre elles, un pays, un seul pays est sur le point de se déchirer les entrailles par la plus folle, la plus inique, la plus impie des guerres civiles; ce pays, c'est la république helvétique ! Nous ne pensons pas que, dans l'histoire entière du monde, on trouve l'exemple d'une guerre plus injuste et plus odieuse que celle dont les douze cantons radicaux menacent en ce moment les sept cantons catholiques. C'est l'abus de la force le plus criant, le plus tyrannique qu'une majorité ait jamais osé se permettre. Le parti radical est parvenu à se rendre maître dans douze cantons et à dominer la Diète; on sait comment il y est parvenu : par la force, toujours par la force ! Cette majorité dont il est si fier et qu'il fait sonner si haut aujourd'hui, il ne l'a obtenue que par la violence et par l'illégalité, en renversant des constitutions comme celles de Vaud et de Genève, parfaitement libérales, parfaitement démocratiques.

Sous l'empire, une fois solidement établi, du radicalisme, la Suisse serait le champ d'asile des conspirateurs de toutes les espèces, le foyer des trames les plus dangereuses pour la liberté et pour la civilisation. Le communisme y fonderait le centre de ses opérations. Aussi, voyez avec quelle chaleur la cause des radicaux suisses est épousée par nos propres radicaux ! Quelles sympathies une guerre odieuse, injustifiable, dirigée contre des hommes libres, inspire à nos prétendus amis de la liberté ! Le pacte, ils l'adorent maintenant que le pacte est entre les mains de ceux qui l'ont tant de fois violé ! L'insurrection, ils l'ont en horreur, maintenant qu'ils considèrent les démocrates non radicaux d'Uri et d'Unterwald comme des insurgés ! Ils énumèrent avec un sanglant plaisir le nombre des bouches à feu que le radicalisme réunit pour foudroyer et brûler Fribourg et Lucerne, ces villes qui osent défendre leurs droits contre les corps-francs transformés en bataillons fédéraux !

Le radicalisme n'est qu'une faction. Dans les cantons mêmes où il règne, il est à charge à la population. Il étouffe la voix du peuple, il domine les autorités; sa tyrannie tombera un peu plus tôt ou un peu plus tard. La Suisse ne se laissera pas éternellement opprimer par quelques rois de club. La cause la plus juste, la cause de la vraie liberté triomphera après des épreuves plus ou moins longues, et la simple prévoyance nous ferait un devoir de ne pas nous attacher aux radicaux. Le radicalisme périra, et la Suisse redeviendra elle-même.

« En attendant, dit le Journal *des Débats* en terminant, ouvrez » les yeux, profitez de la leçon, vous à qui on vante tous les » jours les douceurs du régime purement démocratique. Un seul » pays en Europe est livré à de sanglantes agitations et se précipite avec fureur dans la guerre civile : ce pays, c'est une république conduite par des radicaux ! »

On a reçu jeudi à Londres, par le steamer de guerre le *Sidon*, arrivé à Portsmouth, des nouvelles de Lisbonne du 14 octobre.

D'après ces nouvelles, l'inscription électorale dans la capitale promettait de donner une forte majorité au parti des Cabral, et les septembristes découragés songeaient à se retirer de la lutte.

Le comte de Bomfin et ses compagnons d'infortune sont arrivés à Lisbonne, à bord de la frégate anglaise la *Terrible*. Leur arrivée n'a donné lieu à aucune sorte de démonstration.

Au départ du *Sidon*, Lisbonne était tranquille, mais le bruit courait que des désordres auraient éclaté à Oporto.

On écrit des bords du Rhin, 15 octobre, à la *Gazette de Cologne :*

« La question du péage du Rhin a fait un grand pas dans les séances tenues cette année par la commission centrale de la navigation siégeant à Mayence; tout fait présager que les droits prélevés sur la navigation de ce fleuve subiront bientôt une réduction considérable. Leur régularisation définitive, ainsi qu'une nouvelle division du tarif, seront fixées dans une session extraordinaire qui peut-être aura lieu encore dans le courant de cette année, ou au plus tard au commencement de l'année prochaine. La demande en indemnité présentée par la France pour les chargements de blé, arrêtés au mois d'octobre de l'année dernière à la frontière franco-bavaroise, a été renvoyée à la conférence générale des États du *Zollverein*, après que les membres de la commission susmentionnée eurent contesté leur compétence dans cette affaire. »

Le 18 octobre a eu lieu à Dresde la première séance des commissaires réunis pour la conférence postale allemande. Pour le Roi des Pays-Bas (à cause du grand-duché de Luxembourg), était présent M. Ulveling, conseiller de régence.

On mande des côtes de la Méditerranée que l'escadre britannique s'approche du littoral italien. Elle formera trois divisions; l'une mouillera sur la rade de Naples, l'autre se dirigera sur Civita-Vecchia, et la troisième sur Livourne. Ce n'est pas sans inquiétude, dit à ce sujet une correspondance de Florence, que les gouvernements italiens voient ce développement des forces navales britanniques sur les côtes de la Péninsule.

La *Gazette allemande* annonce qu'elle a reçu, au moment de mettre sous presse, une correspondance de Livourne, 13 octobre, d'après laquelle les villes de Messine et Palerme se sont rangées du côté des insurgés, et les troupes royales fraternisent avec ces derniers ou sont forcées de se retirer. Cette nouvelle, assure la *Gazette allemande*, lui vient d'une source digne de foi.

Le *Courrier d'Anvers* annonce qu'un procès vient de lui être intenté par le ministère public. Voici ce qui aurait donné lieu à cette action judiciaire : on sait que le mandat de juge d'instruction doit être renouvelé ou confirmé tous les trois ans. M. Colins, qui l'exerçait depuis trois périodes triennales, ne l'a pas reçu cette année-ci, pour des motifs que l'on ignore. Le *Courrier*, en annonçant, comme tous les autres journaux d'Anvers, et en reproduisant la lettre circulaire de M. Colins, a jugé bon de dire que celui-ci avait été *démissionné pour opinions politiques*. De là le procès qui lui est intenté.

Le *Moniteur* français annonce les ratifications d'une convention conclue le 15 mai dernier à Port-au-Prince entre le consul-général de France et les plénipotentiaires de la république d'Haïti.

Cette convention a eu pour but de faire reprendre [illegible] la république d'Haïti, l'exécution du traité du 12 févri[illegible] 1838, interrompue depuis 1844 par des évènements po[illegible] d'accorder aux colons de St-Domingue *une garantie* q[illegible] avait manqué jusqu'à ce jour.

Cette garantie consiste en une hypothèque mainten[illegible] sentie par le gouvernement d'Haïti sur la moitié des reve[illegible] douanes et droits d'importation et de tonnage.

Quant à l'arriéré, le gouvernement français, ayant [illegible] aux circonstances dans lesquelles se trouve placée la rép[illegible] que d'Haïti, a consenti à renvoyer le paiement des huit [illegible] de francs qui le forment, à la fin de la dernière période [illegible] quennale du traité de 1838.

En échange de cette concession, le gouvernement aurait [illegible] nu, s'il faut en croire le *Moniteur*, des concessions pour le [illegible] merce français.

Un nouveau tarif de douanes, promulgué dans Haïti q[illegible] semaines après la conclusion de la convention du 15 ma[illegible] nonce de fortes réductions de droits sur les importati[illegible] produits français. Ces réductions seraient, en moyenne, [illegible] à 40 p. c.

On lit dans le *Courrier français :*

« Un courrier extraordinaire vient de partir pour la Suisse. Il po[illegible] dépêches à notre chargé d'affaires et des instructions pour le ca[illegible] Diète croirait devoir attaquer les cantons du *Sonderbund*. On assur[illegible] si cet événement se réalise, M. de Bois-le-Comte a ordre de rem[illegible] Vorort une note en forme de protestation et de quitter immédiatem[illegible] Suisse pour rentrer en France.

On dit que des instructions du même genre ont été envoyées pa[illegible] Metternich à M. le baron de Kaisersfeld, ministre d'Autriche près [illegible] fédération suisse. »

On se préoccupe beaucoup à Paris de la proposition qu[illegible] faite dans la réunion hebdomadaire du conseil de la Banq[illegible] France, d'intéresser cet établissement pour 50 millions [illegible] nouvel emprunt français. Il y avait déjà plus de quinz[illegible] que l'on avait préparé cette proposition et qu'elle était [illegible] des délibérations particulières, quoique non officielles, des [illegible] bres du conseil de la Banque. Le ministre comptait bea[illegible] pour le placement avantageux de son emprunt sur deux [illegible] l'annonce de l'émission de 25 millions de billets de 200 [illegible] et la participation de la Banque dans l'emprunt. Cepend[illegible] mesure n'est pas encore adoptée définitivement par la B[illegible] elle a seulement été prise en considération et ajournée à [illegible] ance de jeudi prochain, 28 octobre.

Les partisans de la proposition prétendent qu'il y a tou[illegible] tage pour la Banque de France, qui a vendu il y a quelque[illegible] pour un capital de 50 millions de francs de rentes 5 p. [illegible] Russie au cours de 118 95 à racheter de la rente 3 p. c. [illegible] cours qui seront certainement beaucoup plus avantageux. [illegible] leurs, la banque, en prenant pour 50 millions dans l'em[illegible] n'aura à payer comptant qu'un vingt-cinquième, ce qui lu[illegible] d'autant moins gênant qu'elle a encore à recevoir 14 mi[illegible] de la Russie; de plus, la Banque à qui l'on ne contestait [illegible] droit d'avoir des rentes, ne peut pas avoir perdu ce droit, [illegible] qu'elle a vendu ses rentes.

Il paraît cependant que ces raisons ont paru tout à fai[illegible] cieuses à bon nombre de membres du conseil de la Banq[illegible] qu'ils considèrent l'opération projetée comme tout à fai[illegible] traire aux statuts de l'établissement. Les rentes cédées [illegible] Russie avaient été imposées à la Banque par Napoléon et [illegible] vendant on n'a fait que rentrer dans la prescription des st[illegible]

Or, fait remarquer à ce sujet une correspondance Paris, [illegible] vient-il maintenant de les violer de nouveau, lorsque la c[illegible] ces derniers mois a fait connaître l'insuffisance des moyen[illegible] talliques de la Banque pour venir au secours du commer[illegible] Banque peut-elle se priver de 50 millions, lorsque l[illegible] financière est si menaçante en Angleterre et qu'on igno[illegible] core si elle ne finira pas par réagir sur nous d'une manièr[illegible] rible.

On a paru croire aussi qu'on ne s'était décidé à s'adre[illegible] la Banque que parce que l'on a reconnu que les souscri[illegible] au nouvel emprunt étaient loin d'affluer chez les banqu[illegible] les receveurs-généraux qui comptent se porter comme sou[illegible] sionnaires.

On annonce que des négociations sont ouvertes entre les [illegible] vernements de France et d'Angleterre, afin d'arriver à u[illegible] rangement ayant pour but de modifier le traité signé par [illegible] duc de Broglie, au sujet de la répression de la traite à l[illegible] occidentale d'Afrique. Ces modifications porteraient sur l[illegible] minution du nombre des bâtiments des deux escadres, do[illegible] équipages sont décimés par les maladies. On adopterait en m[illegible] temps des mesures efficaces et directes contre les petits so[illegible] rains de la côte d'Afrique connus pour faire la traite ouv[illegible] ment.

Les journaux anglais ont des nouvelles de Montevideo [illegible] et de Buenos-Ayres du 14 août. Elles annoncent que Garri[illegible] allait établir le blocus de la côte de la Banda orientale, à [illegible] des vaisseaux buenos-ayriens capturés et de quelques autr[illegible] tites embarcations. On redoutait de grands dangers de ce[illegible] sure pour le commerce.

Le protectorat français existerait à Montevideo sinon de [illegible] du moins de fait. Avant son départ, le comte Walewski [illegible] laissé l'ordre au chargé d'affaires français de ne perm[illegible] de ne sanctionner aucun arrangement avec Oribe, avan[illegible] n'eût reçu des instructions de France. Il aurait égale[illegible] l'avance d'une partie de la somme nécessaire au paye[illegible] la solde des troupes. Les auteurs d'une pétition en fave[illegible] paix ont été emprisonnés, et le produit des douanes [illegible] 1850 aurait été affermé aux contractants actuels.

Une correspondance de Paris publie un nouveau ma[illegible] M. de Lamartine, dans lequel il expose, tel qu'il l'enten[illegible] programme d'un gouvernement démocratique et parlementaire [illegible]

« Que demandons-nous en ce moment à ce gouvernement [illegible] un concours sincère ? Nous lui demandons ce que la révolution, dont il est [illegible] produit, lui a donné mission de donner en lois à la France, et en exemple [illegible] monde, sous peine de trahison et d'apostasie :

» La souveraineté exercée du peuple;

» Le droit électoral réparti à tous les citoyens;

» Les assemblées primaires, nommant des électeurs pour une fonction temporaire;

» Les électeurs nommant des représentants pour un temps limité;

représentants, non pas livrés à la merci des corruptions des ministres, mais salariés par le peuple, pour enlever tout prétexte à leur servilité;

» Les fonctionnaires à leur poste, et non dans la chambre, où ils jouent deux rôles incompatibles, celui de contrôleur et de contrôlé. Pas d'autre loi pour les exclure; celle-là suffit;

» Une assemblée nationale;

» Les ministres nommés dans l'urne par la majorité, que la chambre leur donne ou leur retire;

» La dynastie sans autre privilége que le trône;

» Le roi inviolable;

» Les princes simples citoyens;

» La liberté réelle des cultes par la séparation de l'Eglise et de l'Etat; la liberté d'association et de cotisation volontaire en matière religieuse, pour seul budget des consciences affranchies;

» La liberté d'enseignement absolue à cette condition, sauf la police des mœurs dont l'Etat ne doit jamais se dessaisir;

» La liberté de la presse par la révocation des lois de septembre;

» La sécurité du siége de l'assemblée nationale, garantie par une loi de prudence contre les fortifications de Paris;

» Une armée permanente, une armée de réserve qui soit le pays militaire en disponibilité;

» Une loi de justice qui répartisse avec égalité les charges du recrutement;

» La paix, mais la France à son rang dans la paix, comme elle y fut dans la guerre;

» La France alliée naturelle et avouée de la liberté des peuples et des idées dans tout l'univers;

» L'abolition de l'esclavage partout où flotte le drapeau français, qui porte un principe ou qui ne porte rien;

» L'organisation de l'enseignement gratuit sur la base la plus large par le peuple;

» La fraternité sociale en principe et en institutions;

» La liberté progressive du commerce et des échanges;

» La vie à bon marché par la réduction des taxes qui pèsent sur les aliments;

» Une taxe des pauvres, malgré les calomnies dont l'égoïsme des économistes cherche à décréditer cette institution;

» Les enfants trouvés adoptés par l'Etat, et non repoussés dans la mort par l'inquisition sur les naissances, par la fermeture des tours.

» L'extinction de la mendicité, des asiles pour les infirmes, des ateliers de travail pour les valides.

» La charité sociale promulguée en nombreuses lois d'assistance à tous les besoins, à toutes les souffrances, à toutes les misères du peuple.

» Le budget de la libéralité de l'Etat.

» Un ministère de la bienfaisance publique;

» Un ministre de la vie du peuple, etc.

» Que le gouvernement entre dans ces voies, et nous l'y suivrons, sans lui demander s'il porte une couronne, une tiare ou un chapeau. »

M. de Lamartine, reprenant et résumant à la fin de son article, son programme termine ainsi qu'il suit:

« Emancipation de l'esprit humain par la liberté de penser; émancipation de l'âme individuelle par la liberté d'examiner et de croire; affranchissement réciproque de l'Etat par l'Eglise et de l'Eglise par l'Etat; suppression des priviléges; égalité des droits de l'homme; famille nationale sans primogéniture des enfants; ennoblissement du peuple tout entier, par le titre de citoyen; souveraineté de chaque citoyen par le droit d'élire; représentation une et universelle; peuple roi; opinion régnante; royauté exécutive; politique spiritualiste fondée sur l'abnégation des conquêtes et sur la paix; respect du rang des hommes; religion de l'humanité; fraternité des peuples; avénement du genre humain à l'âge de raison; pouvoir, fort de sa justice; gouvernement élevé à la dignité de vertu; véritable christianisme politique en action, voilà cette philosophie qui doit donner le sens et l'âme à vos institutions! Voilà le jansénisme de Fénélon! C'est le nôtre, c'est sur ce texte que nous continuerons de juger acte par acte le gouvernement de 1830. S'il s'en approche, concours; s'il s'en écarte, avertissement et opposition; s'il les renie, guerre!

» Telle est notre foi, tels sont nos principes, tels seront nos actes. »

Prise de Mexico par les Américains.

On lit dans une seconde édition de l'*Express :* Nous venons de recevoir de Liverpool la dépêche suivante:

« Le paquebot l'*Oxford* est arrivé ce matin dans la Mersey, avec des nouvelles de New-York jusqu'au 1er. Elles annoncent que les négociations avec le Mexique ont été rompues, et que le général Scott s'était emparé des rues de Mexico avec une perte de 3,000 hommes. »

Les négociateurs s'étaient mis d'acccord sur presque tous les points; mais les Mexicains ont refusé obstinément de reconnaître le Rio-Grande comme frontière du Texas, demandant que la *Nonciente* fût substitué comme limite entre le Mexique et le Texas.

Le 7 septembre, jour où la cinquième conférence devait avoir lieu entre M. Trist et les commissaires mexicains, une lettre de Santa-Anna accusait le général Scott d'avoir rompu la trêve sous des prétextes frivoles. En réponse à cette lettre, Scott rejeta l'accusation sur Santa-Anna lui-même.

Dans la soirée du 8, un corps peu nombreux de troupes américaines en vint aux mains avec une forte division mexicaine, composée des meilleures troupes. L'action fut sanglante; mais, comme à l'ordinaire, les Mexicains furent complétement battus; le général Léon qui les commandait, a reçu une blessure grave, le général Baldrie, chef de la garde-nationale, a été tué.

Une proclamation du général Herrera, adressée aux habitants de Mexico, ordonnait de porter des pierres sur les toits des maisons, pour être lancées sur les Américains s'ils s'engageaient dans les rues de la ville. Néanmoins, d'après les plus récentes nouvelles, arrivées à Pansacola par l'*Ososceolo*, parti de la Vera-Cruz le 18 septembre, les troupes américaines occupaient deux rues, ayant refoulé les forces mexicaines sur la *Plaza*. L'*Ososceolo* apporte aussi la nouvelle que des troupes américaines, arrivées en grand nombre, allaient se mettre en marche pour l'intérieur.

Les nouvelles commerciales apportées par l'*Oxfort*, sont favorables. Quelques maisons qui avaient suspendu, ont repris leurs paiements; aucune nouvelle faillite n'a été annoncée.

La crise en Angleterre.

Londres, 22 octobre.

Après deux jours de délibérations, les directeurs de la banque se sont décidés à prêter assistance à la maison Littledale et Ce de Liverpool, dont la suspension aurait été un désastre des plus graves et aurait entraîné un grand nombre d'autres faillites. La banque a consenti à avancer à cette maison une somme de 300,000 liv. st. dont 50,000 liv. comptant, et le reste au moyen de l'acquit des acceptations de la maison qui se trouvent entre les mains de la banque. Cette avance n'a été faite que pour une période de 3 mois.

La nouvelle de cette solution a produit un très-bon effet à Liverpool et a certainement empêché ou du moins ajourné de nouveaux sinistres. Deux nouvelles faillites ont été annoncées dans cette ville, celles de MM. Berrey et Young, courtiers en coton, et de MM. Livingston et Ce, négociants en articles des Indes-Orientales. Manchester a eu également un nouveau désastre, la maison ancienne et respectable de MM. Thomas Sedgwick, Nicholes et Joseph Seddon, banquiers, a dû suspendre ses paiements. Ces sinistres n'ont pas une extrême gravité.

La banque de Newcastle, dite *Union-Bank*, fondée par actions, l'un des établissements les plus solides du comté, a également suspendu le 21.

Le 22, on a annoncé à Londres la suspension d'une autre compagnie de Banque de Liverpool établie sous la dénomination de Banque unie du Nord et du Sud du pays de Galles. Enfin on disait dans la Cité que les billets échus de MM. Barton, Islam et Higginson de Liverpool n'ont pas été payés à présentation par M. Robarti, agent de la banque royale de Liverpool à Londres, sur lequel ils étaient tirés. On assure que cette maison sera obligée de suspendre, ce qui portera un coup fatal à plusieurs autres maisons de Liverpool et d'autres places.

Le *Morning-Chronicle*, que l'on considère comme l'organe d'une partie des membres du cabinet anglais, déclare qu'il ne peut considérer comme un refus définitif de venir au secours du commerce dans la crise actuelle, la réponse évasive faite à la députation de Liverpool par lord John Russell et le chancelier de l'Echiquier. Il insiste sur la nécessité qu'il y a d'autoriser la Banque d'Angleterre à émettre pour quelques millions de liv. st. de *banknoten*, contre garantie de papier de commerce. Une semblable mesure, dit-il, remédierait, suivant l'avis des hommes le plus au courant des affaires financières, au mal le plus pressant, et serait approuvée avec autant d'empressement par le parlement convoqué à cet effet, qu'elle serait accueillie avec satisfaction par le public et le commerce.

L'aspect des affaires, écrit-on de Liverpool le 20, est encore très sombre. L'agitation créée par la suspension de la banque royale et de la compagnie de banque s'est un peu calmée, mais il existe encore de vives appréhensions sur les conséquences de ces sinistres. De nouveaux désastres commerciaux sont venus s'ajouter à la liste déjà si longue de ceux qui ont frappé cette ville. M. James Logan, qui fait le commerce du Canada; MM. Brookes et Wilson, armateurs; MM. Grazebrook et fils, marchands de fer, et M. Jones et comp., marchands de thé en gros, ont suspendu leurs paiements. Tels sont les événements du jour. Mais il y a encore un grand nombre de maisons qu'on cite comme étant plus ou moins embarrassées. La plus grande partie des dépôts qu'avaient les banques locales ont été retirés par les dépositaires.

Le *Times* assure qu'une des grandes maisons de commerce de Liverpool dont les affaires se trouvent mêlées avec celles de la banque royale, s'est adressée à la banque d'Angleterre pour obtenir de l'assistance. On a remis la réponse au lendemain.

L'avis suivant a été publié hier à Liverpool: « Les directeurs de la banque royale de Liverpool, ayant attendu le résultat de la députation envoyée à Londres, regrettent qu'elle soit retournée après avoir échoué dans ses démarches. Les directeurs font de nouveaux efforts pour obtenir de l'assistance, le résultat de ces démarches sera publié aussitôt qu'il aura été connu. »

Les désastres commerciaux s'étendent en ce moment sur les places de banque, sur les places de commerce, et sur les centres de l'industrie cotonnière. Les ouvriers sont atteints comme les sommités de l'industrie et du commerce. Voici les détails que nous apporte d'Angleterre le courrier du 22 octobre:

« La diminution du travail des manufactures dans le Lancashire suit une progression désastreuse. A Manchester, sur 175 manufactures 97 seulement travaillent toute la semaine, 33 sont à demi-œuvre et 30 sont tout à fait arrêtées; 10,341 ouvriers, hommes et femmes, se trouvent sans occupation et 12,198 ne travaillent que quatre jours par semaine.

» Dans le district septentrional qui comprend Blackburn, Bolton, Ashton, Bury, Warrington, etc., sur 754 fabriques et 126,457 ouvriers, il y a 393 fabriques qui travaillent toute la semaine avec 52,720 ouvriers; 292 qui sont à demi-œuvre avec 35,842 ouvriers et 64 sont fermées, laissant sans ouvrage 19,237 ouvriers. Quatre fabriques ont fermé à cause de la grève volontaire des ouvriers.

» Les relevés de Lancastre-Preston, le Yorkshire et le Cheshire ne sont pas plus satisfaisants. Sur 113 fabriques et 28,117 ouvriers, 73 fabriques travaillent toute la semaine et occupent 17,932 ouvriers, 21 ne font qu'un demi travail et occupent 7,542 ouvriers, 14 ont fermé et laissent 2,076 ouvriers sans travail; en outre 597 ouvriers se sont mis en grève.

» Les principaux fabricants semblent convaincus que la crise commerciale leur fait une nécessité absolue de diminuer de 10 p. c. les salaires des ouvriers. »

La banque d'Angleterre a porté, assure-t-on, le taux de ses escomptes à 8 1/2 p. c.; la succoursale de Liverpool opère à 8 p. c.

La crise commerciale n'est pas le seul embarras du gouvernement anglais. La situation de l'Irlande doit le préoccuper plus encore, parce qu'elle renferme des misères plus générales et plus profondes. Les archevêques et évêques d'Irlande ont tenu, le 19, le synode que nous avons annoncé. Ils se sont occupés dans cette réunion des questions qui intéressent au plus haut point le peuple irlandais; trois archevêques et treize évêques y assistaient. On dit que parmi les mesures qui doivent être prises en considération par ces prélats, est une proposition de l'archevêque de Tuam, tendant à engager le gouvernement à établir des dépôts de denrées alimentaires dans tout le pays et à assurer de l'ouvrage aux ouvriers valides dans certaines circonstances. L'*Evening Post* annonce que le résultat de la première conférence a été l'adoption à l'unanimité d'une pétition pour réclamer du gouvernement des mesures promptes et efficaces pour soulager la détresse de l'Irlande.

Affaires d'Italie.

Il y a quinze jours à peine, Pie IX dotait Rome d'institutions municipales; par une ordonnance du 15 octobre, il vient de créer un conseil d'Etat. Cette mesure a vivement réjoui le peuple de Rome, qui s'en est montré d'autant plus reconnaissant qu'il s'y attendait moins. Rien, en effet, n'avait fait présager cette nouvelle et importante mesure.

L'ordonnance qui crée le conseil d'Etat est divisée en 7 titres et 36 articles, et signée par le Pape. Voici le préambule de ce document:

PIUS IX.

MOTU PROPRIO.

« Lorsque, par notre circulaire du 19 avril dernier, nous annoncions vouloir choisir et appeler à Rome, de chaque province de l'Etat pontifical, des personnes recommandables, notre intention était de former un conseil d'Etat et de doter ainsi le gouvernement pontifical d'une institution qui, si elle est actuellement appréciée chez les autres gouvernements européens, n'en fut pas moins, dans d'autres temps, la gloire des Etats du Saint-Siége, gloire due au génie des pontifes romains.

» Nous sommes persuadés que lorsque le concours des lumières et de l'expérience des personnes honorées des suffrages des provinces entières nous viendra en aide, il nous sera plus aisé de mettre vigoureusement la main à l'administration et de lui donner le caractère d'utilité, objet de notre sollicitude.

» C'est là le but que nous sommes sûr d'atteindre, puisque, à notre volonté bien arrêtée, s'allie la modération des esprits qui permet de recueillir le fruit des semences déjà répandues; nous ferons ainsi connaître au monde entier, soit par l'organe de la voix, soit par la presse, soit par l'attitude, qu'une population inspirée par la religion, dévouée à son prince et douée de bon sens, sait apprécier un bienfait politique et exprimer sa gratitude avec un esprit d'ordre et de modération.

» C'est le seul prix que nous demandons en récompense de nos soins constants pour le bien public, et nous nous flattons de l'obtenir.

» Confiant dans l'aide de la Providence divine, et voulant que nos souveraines résolutions soient exécutées. de notre propre mouvement, en pleine connaissance de cause et avec notre autorité suprême, avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

ORGANISATION DU CONSEIL D'ÉTAT.

« Le titre I parle de l'organisation du conseil d'Etat, composé d'un cardinal président, d'un prélat vice-président, et de 24 conseillers, nommés par les provinces, qui auront des appointements fixes. Chaque province enverra un conseiller, Bologne deux, Rome avec sa banlieu en aura quatre.

» Le titre II règle le mode d'élection et de nomination des conseillers (consultori).

» Le titre III, division et présidence de la consulte d'Etat, en 4 sections: Section 1re, législation. Section 2e, finances. Section 3e, administration intérieure, commerce et industrie. Section 4e, armée, travaux publics, prisons, maisons de détention.

» Le titre IV concerne les attributions du conseil d'Etat.

» Art. 22. Le conseil d'Etat est institué pour aider la marche de l'administration publique.

» Art. 23. Le conseil d'Etat sera entendu dans les affaires suivantes:

» 1° Celles du gouvernement (affari gobernativi) qui touchent en général à l'intérêt de l'Etat ou des provinces en particulier;

» 2° Au sujet de la rédaction des lois, de leurs réformes, de leurs modifications, au sujet de l'examen de tous les réglements administratifs;

» 3° Pour la création ou l'amortissement des dettes publiques, pour imposer ou diminuer les taxes, pour l'aliénation des biens ou autres propriétés de l'Etat;

» 4° Pour concéder des fermages (appalti) nouveaux, et confirmer ceux qui existent;

» 5° Pour régler les tarifs des droits de douane et établir des traités de commerce;

» 6° Pour examiner les budgets, vérifier les comptes des dépenses générales de l'administration de l'Etat et des provinces, pour prononcer sur ces comptes;

» 7° Pour reviser et réformer le régime actuel des conseils communaux et provinciaux.

» Le titre V porte sur les délibérations du conseil d'Etat; elles seront consultatives.

» Le titre VI, des auditeurs au conseil d'Etat; il y en aura de deux classes.

» Le titre VII, des bureaux et des employés. »

Le bruit est pleinement confirmé que les territoires de Pontremoli et de Fivizzano, qui, d'après le traité de Vienne, devaient revenir au duché de Modène, lorsque celui de Lucques serait incorporé à la Toscane, protestent unanimement contre leur annexion aux Etats modénais, et manifestent la résolution de résister à la mise en vigueur de la disposition qui change leur nationalité. L'évêque de Pontremoli s'est rendu à Florence pour exposer l'état des choses au grand-duc, mais le prince a répondu qu'il était lié par un traité garanti par toute l'Europe, et qu'il ne pouvait enfreindre. On craint que la résistance des habitants des deux territoires mentionnés ne provoque l'emploi des moyens coërcitifs, et peut-être une intervention autrichienne, qui, dans les circonstances actuelles, pourrait avoir de graves conséquences.

On a parlé d'une alliance des trois cours du Nord au sujet des affaires d'Italie; on disait à ce sujet que, depuis le voyage du roi de Prusse en Autriche et en Italie, une espèce de revirement s'était opéré dans les idées de ce prince, et qu'il était décidé à subordonner entièrement sa politique à celle de l'Autriche dans la question italienne. La *Gazette d'Etat de Prusse*, dans un article qui semble avoir un caractère semi-officiel, bien qu'il affecte une allure contraire, dément ces diverses assertions et croit pouvoir affirmer que les agents diplomatiques prussiens n'ont reçu aucune instruction dans ce sens. Elle ajoute que la position, les intérêts, et les rapports de la Prusse, en Italie, sont entièrement distincts et même différents de ceux de l'Autriche.

Nouvelles de Suisse.

La Diète n'a pas siégé le 19, bien que son ordre du jour eût été annoncé à la fin de la séance de la veille. Elle devait nommer trois officiers supérieurs dans l'état-major fédéral; elle se proposait, en outre, de délibérer sur le projet d'instructions à ses représentants auprès des sept cantons du *Sonderbund*, et sur un projet de proclamation aux membres de la ligue. Ces pièces devaient être présentées le 19 au matin par l'ancienne commission de la Diète, qui a été maintenue telle qu'elle existait dans la session précédente; mais cette commission s'est bientôt aperçue qu'elle n'aurait pas le temps nécessaire pour préparer et achever son travail avant l'ouverture de la séance. Elle en a donné avis au président de la Diète, et les députés ont été prévenus que la séance était remise au lendemain, 20 octobre.

Les nouvelles de Berne vont jusqu'au 20. La Diète a tenu ce jour-là une séance nouvelle. Il n'y a pas eu d'incident sérieux; mais on regarde comme inutile et sans objet la démarche des commissaires fédéraux auprès des autorités des sept cantons de la ligue.

Le bruit s'est répandu à Berne, dans la soirée du 19 que plusieurs bataillons du Valais se sont rendus, par le passage escarpé de la Furca, dans le canton de Lucerne, pour se joindre aux troupes des cantons centraux de la ligne.

Le correspondant de Berne du *Journal des Débats*, après avoir annoncé l'adoption par la Diète de la proposition de Zurich, qui tend, comme on sait, à l'envoi de commissaires fédéraux dans les sept cantons, fait les réflexions suivantes sur cette résolution:

« Voilà donc, Monsieur, encore un pas de fait vers la guerre; car, je le répète, le voyage de ces commissaires fédéraux ne peut amener aucun résultat. Tout le monde en est bien convaincu, les radicaux tout autant que les conservateurs. Mais on se donne ainsi à bon marché des airs de modération, et on couvre des projets bien arrêtés d'agression et de lutte d'un semblant d'amour de la paix. Il n'est pas bien sûr, d'ailleurs, que ces représentants soient reçus dans les cantons du *Sonderbund*, et M. Fournier, député de Fribourg, a déclaré pour son compte qu'il ne croyait pas qu'il convînt à son Etat de reconnaître en cette qualité les commissaires de la majorité de la Diète.

» Le 19, la commission des Sept donnera communication à la Diète du projet de proclamation qui devra être adressée au *Sonderbund*. Les commissaires partiront ensuite pour accomplir leur vaine et mensongère mission. En attendant leur retour, qui sera prompt, car il ne faut pas plus d'un jour pour que chacun atteigne le but du voyage, la Diète nommera à quelques emplois vacants dans l'état-major fédéral, et procèdera à la nomination du général en chef. On croit généralement que le choix s'arrêtera sur M. Ochsenbein; M. Rilliet-Constant serait désigné pour les fonctions de chef d'état-major. Déjà M. Ochsenbein a préludé aux attributions de sa nouvelle charge, et publié, à l'occasion des troupes envoyées sur la frontière, ce qu'il appelle ridiculement son premier bulletin. Si nous ne sommes pas encore en guerre, vous voyez que nous n'en sommes pas loin.

» Le cœur se serre en présence de ce triste et affreux spectacle. Non, je ne croyais pas, avant ce moment, qu'une guerre si injuste et si horrible se pût

voir au milieu du dix-neuvième siècle, guerre de la violence contre le droit, du despotisme du nombre contre la liberté, des passions les plus désordonnées et les plus anarchiques contre l'ordre légal; malgré moi je tourne mes yeux vers la France, et je cherche de ce côté la main qui finira cette guerre, si elle ne veut la prévenir. »

Les affaires marchent rondement, comme on vient de le voir. On veut évidemment en finir au plus tôt. Tel est, du reste, le vœu général; car la situation actuelle est devenue intolérable.

En mettant les choses au pis, en supposant que les radicaux l'emportent sur tous les points, quel sera le résultat de leur triomphe? Un journal de Genève repond ainsi à cette question:

« Vous établirez des gouvernements amis à Lucerne et à Fribourg. Pendant combien d'heures pourront tenir debout des gouvernements établis par des baïonnettes étrangères? Réformerez-vous le pacte? Mais qui croira à la légitimité d'un pacte fait au retour d'un champ de bataille, et au milieu des cris des mourants? Chasserez-vous les jésuites? certes, vous pourrez détruire leurs colléges, mais eux, où les saisirez-vous? les jésuites représentent une idée, et l'on ne chasse pas une idée avec le canon. Détruirez-vous le catholicisme? par votre guerre, vous le *rajeunirez* de trois siècles, car on garde et on aime la religion pour laquelle on a combattu. Ainsi, vainqueurs, vous ne résolvez aucune question, et vous creusez à la Suisse un abîme de périls et de discordes. »

Dans l'entretemps, le plan de campagne des radicaux paraît arrêté. Genève et Vaud marcheraient sur Fribourg. Les autres confédérés se flattent d'enlever Lucerne en un tour de main. Quant aux petits cantons, on ne se risquerait pas a violer leur territoire. et c'est par une sorte de blocus qu'on se propose de les réduire.

Le *Courrier d'Alsace* du 19 octobre annonce que, d'après une lettre reçue à Colmar de Locle (gros bourg neuchâtelois situé à l'extrême frontière du côté de la France), on se battrait sur le lac de Neuchâtel, dont les riverains auraient entendu une fusillade bien nourrie.

Tous les journaux de Paris se taisent sur cette nouvelle qui est on n'en peut douter, dénuée de fondement.

La situation financière de la France. (1)

Malgré tout ce que ce mot a de dur, d'exagéré dans un certain sens, qu'il me soit permis de m'en servir: le bilan de l'Etat doit être, dans la prochaine session, déposé devant les chambres et le public. Pour faire voter des économies pénibles, qui blesseront des intérêts; pour obtenir des réductions auxquelles s'opposent les sentiments politiques de telle ou telle partie de la chambre; pour avoir le droit de retarder d'un jour l'accomplissement de votes unanimes ou d'accroître les charges, il faut dire la vérité tout entière, exposer sans ménagement nos fautes et nos embarras. Ce serait une chose bien coupable de compromettre l'avenir pour sauver la réputation du passé. Si tous les gens de bien, à quelque opinion politique qu'ils appartiennent, ne sont pas alarmés, ne sentent pas que le premier des intérêts publics est aujourd'hui le rétablissement des finances, ne rencontrent pas cette opinion universellement répandue autour d'eux, avec quelle force luttera-t-on contre la coalition inévitable des intérêts privés, contre l'indifférence de l'égoïsme et l'engourdissement de l'ignorance? D'autres conditions doivent encore être remplies pour que la grande œuvre du rétablissement de nos finances soit menée à bonne fin. Comment voulez-vous qu'un député vote pour la diminution d'une dépense à laquelle lui ou ses commettants attachent un grand prix, consente à ne pas affaiblir certains impôts, participe à la création de nouvelles charges, si des réductions considérables ne sont pas en même temps proposées sur des objets que ne protégent pas à un égal degré l'interêt public et le vœu national, si les abus et les dilapidations ne sont pas poursuivis avec la dernière rigueur, si l'inertie administrative continue d'accroître inutilement des dépenses qui doivent avant tout être ramenées à une juste et honorable mesure? Qu'on ne pense pas non plus trouver plus de facilités dans l'emploi de demi-moyens et par la proposition de mesures incomplètes. L'équilibre apparent ne tentera personne, ne stimulera aucune conscience, et il est plus facile d'obtenir de grands sacrifices pour un but élevé. d'une nécessité incontestable, dominant toutes les autres considérations, que des sacrifices moindres pour un but médiocre.

Une question se présente naturellement à l'esprit. Sur quelle partie du budget doivent peser les réductions? Laissons de côté pour un instant les difficultés; la réponse ne saurait être douteuse: sur les dépenses improductives, sur les budgets ordinaire. Sans doute les travaux du budget extraordinaire peuvent être modérés dans quelques-unes de leurs parties, ils doivent être distingués et classés; mais la politique qui les écarterait ou les réduirait en bloc, la fureur de l'équilibre qui viendrait aveuglément arrêter les espérances de l'avenir, mériteraient à un autre titre autant de reproches que le gaspillage. Les intérêts économiques du pays combattent ici ses intérêts financiers. C'est, du reste, un lieu commun, faux dans son exagération, de dire que la gêne actuelle provient uniquement des travaux publics. Dans le discours à la chambre des pairs précédemment cité, M. Dumon rappelait avec raison qu'en 1842, lors de la discussion de la loi des chemins de fer, on comptait subvenir aux dépenses des travaux publics extraordinaires, non-seulement au moyen des réserves de l'amortissement, mais aussi à l'aide de l'accroissement progressif des recettes.. Le budget ordinaire a dévoré les accroissements de recettes, en même temps que les réserves de l'amortissement. Voilà la cause principale, première, du déficit actuel et du déficit permanent, de cette maladie vive et chronique qui altère nos finances. La conduite la plus raisonnable, enseignée par les faits, commandée par les intérêts économiques du pays, serait de se placer par un effort énergique dans les conditions prévues lors du vote de la loi de 1842, et de faire porter les plus fortes réductions sur le budget ordinaire. On dit que cela n'est pas possible; l'a-t-on essayé? l'a-t-on voulu? Nullement. On n'a donc pas le droit d'arguer de cette prétendue impossibilité.

Personne ne soutiendra de bonne foi que, depuis neuf ans, les dépenses du budget ordinaire aient dû inévitablement s'élever de plus de 237 millions par an. La France n'est pas tellement changée depuis quelques années, que l'administration, suffisant à tous les besoins avant 1840, exige en 1848 un accroissement d'un sixième. Dans cette *Revue* même, M. Michel Chevalier faisait récemment ce curieux rapprochement. L'armée coûte annuellement aujourd'hui 100 millions au-delà de ce qu'elle a consommé pendant chacune des trois années qui se sont écoulées entre la paix d'Amiens et la bataille d'Austerlitz, et j'ai eu l'honneur de rappeler à la tribune que, dans certaines années, notre matériel naval en décroissance avait dévoré une somme égale à celle qui avait suffi pour entretenir la nombreuse et brillante marine britannique. On pourrait multiplier les comparaisons de ce genre; dès qu'on se reporte à quelques années en arrière, on a peine à comprendre comment toutes ces augmentations insensibles de dépenses votées une à une, pour ainsi dire, goutte à goutte, sont enfin parvenues à créer la surcharge actuelle.

Je n'entrerai dans aucun détail; je me garderai bien de céder aux exigences de ceux qui, tout en s'inquiétant fort peu de rétablir l'ordre dans les finances, veulent ne rien entreprendre, si toutes les réductions possibles ne sont pas précisées à l'avance. Ils savent très bien qu'au-delà de 25 ou 30 millions, aucune réduction ne peut être faite sur les chiffres du budget ordinaire, tels qu'on nous le présente; les dépenses sont les conséquences de la conduite; de même que les fautes administratives se résument en définitive dans le déficit financier, de même on ne peut combler ce déficit que par des réformes administratives.

Je prends deux exemples: l'Algérie et la marine. Dans les dépenses civiles de l'Algérie, est-ce par la réduction des allocations, qui, une fois le système admis, restreindrait le développement de la colonisation, que l'on peut opérer des économies, ou bien par le perfectionnement d'une organisation dont les rouages multipliés arrêtent l'activité et le mouvement sans offrir des garanties suffisantes? La question de l'effectif à conserver en Afrique est-elle dans le chiffre du budget ou dans les expéditions, qui, comme celle de la Kabylie et celles poussées trop avant vers le sud, nous affaiblissent en augmentant les dépenses? La prétendue réforme du département de la marine a respecté la plus grande partie des abus et toutes les superfluités de cette administration; on s'est contenté d'ajouter des rouages nouveaux et onéreux a une vieille machine déjà surchargée, tandis que, par la simplification, on aurait évidemment atteint un but meilleur, opéré des économies et produit davantage.

Pour la marine seulement, un ministre habile et possédant cette qualité si rare, la volonté, obtiendrait une atténuation de 15 à 20 millions, sans que la force essentielle de notre établissement naval fût atteinte. Egalement, la dépense totale des colonies a doublé depuis quinze ans; osez dire qu'il n'y a pas moyen de diminuer les dépenses. Taïti nous a déjà coûté, directement ou indirectement, 27 millions, le quadruple des dépenses occasionnées à l'Angleterre par la possession de la Nouvelle-Zélande; 3,700,000 francs ont été votés pour l'instruction des esclaves, et les comptes-rendus officiels prouvent que douze enfants seulement ont été menés aux écoles gratuites. Une meilleure direction imprimée aux agents, une seule dépêche, aurait infiniment mieux servi l'humanité que cette dépense de 3,700,000 francs.

En examinant un à un le budget de chaque département ministériel, on trouverait des faits analogues. Ceux-là suffisent pour démontrer ces deux vérités, à savoir que des éconnomies sont possible sur le budget ordinaire, et qu'exiger pour les réaliser que l'on produise le tableau des retranchements à effectuer au budget, c'est tout simplement montrer qu'on ne veut pas améliorer la situation; d'ailleurs, il n'est pas de plans de réductions sur le chiffre du budget qui puissent être séduisants en eux-mêmes; ces plans exigeront toujours des sacrifices pénibles, heurteront des sentiments ou des intérêts, et produire inconsidérément ses idées personnelles serait grossir le nombre des adversaires de la bonne conduite et aller contre son but. Le vrai et le seul moyen de défendre la cause de l'équilibre, c'est de constater le déficit et d'en montrer les dangers. Il est certes temps encore de les conjurer; nos embarras proviennent, non de l'appauvrissement des recettes, mais de dépenses exagérées, non de ces événements que ne saurait diriger la prudence humaine, mais de fautes administratives, On doit craindre surtout pour l'avenir l'effet des mêmes causes qui ont agi dans le passé. Le péril est bien plus dans l'état des esprits que dans l'état des finances. Je me rassure, toutefois, en pensant que bientôt le danger deviendra évident à tous les yeux, et qu'alors on consentira à adopter des mesures efficaces Dans une lettre écrite au général Lafayette par le général Washington, au moment où chacun des Etats américains paraissait prêt à rompre le lien fédéral et où l'individualisme s'emparait de tous les esprits, le fondateur militaire et politique de la liberté américaine disait avec confiance: « Les peuples libres ne savent pas prévoir le danger, mais, une fois qu'il est arrivé, ils ont plus de ressources et de volonté que les autres pour le surmonter. »

En toute circonstance, aujourd'hui, on s'efforce de cacher les fautes de la conduite sous quelque idée générale, brillante ou spécieuse. Le déficit lui aussi, a l'honneur de posséder une théorie, et l'on oppose la théorie du crédit au vieux principe de l'équilibre budgétaire. Voici comment cette nouveauté se défend et prétend se justifier. Depuis 1815, le produit des contributions a toujours été croissant, progressivement croissant; l'augmentation des dépenses ordinaires n'empire donc pas la situation financière, si toutefois l'accroissement des dépenses se règle sur celui des recettes, et les travaux publics étant de leur nature productifs, concourant puissamment au développement du revenu, il n'y a aucune imprudence à subvenir aux dépenses qu'ils entraînent par le moyen d'emprunts. Avec cette théorie, la situatien des budgets devient d'une médiocre importance; l'état du crédit, le plus ou moins de facilité pour emprunter, sont les seuls points à considérer. Les déficits s'appellent des *découverts*, les emprunts périodiques sont une chose naturelle, raisonnable et prévue, et, dans les idées d'équilibre entre les recettes et les dépenses, on ne voit que des opinions surannées, mesquines, ridiculement timides. Chose étrange, ce système financier à toute vapeur est celui des plus prudents en politique et des apôtres de l'intérêt matériel. Il est permis de croire que des raisons de parti ne sont pas plus érangères à l'invention de la théorie qu'elles ne l'ont été aux faits qu'elle doit servir à justifier. Cette question rappelle à certains égards la vieille controverse financière entre la constitution de la banque de France et l'ancienne constitution de la banque d'Angleterre, avec cette circonstance aggravante que l'intérêt politique n'agit pas sur le gouvernement des banques, et qu'ici il vient renverser toutes les combinaisons, toutes les prévisions d'un optimisme systématique.

La théorie qui veut qu'on subvienne aux dépenses de l'Etat, dans les temps calmes et ordinaires, par le moyen du crédit, est fausse en elle-même, parce qu'elle n'admet que les chances favorables et rejette toutes les éventualités fâcheuses; en escomptant l'accroissement futur des revenus, elle entre un peu dans cette voie qui, à l'assemblée des notables de 1787, s'appelait la voie déplorable des anticipations. Un inconvénient plus grand encore, c'est qu'elle est destinée à être perpétuellement faussée dans l'application, et cela par les raisons mêmes qui l'ont fait inventer. L'intérêt politique a deux exigences contradictoires; il veut à la fois qu'on dépense beaucoup et qu'on emprunte le plus rarement possible; on craint d'alarmer l'opinion, de troubler la Bourse par des appels trop fréquents au crédit. Inévitablement, on est toujours devancé par les événements, comme nous le sommes aujourd'hui, et, une fois cette situation faite, le système devient inadmissible et d'une exécution périlleuse; ainsi, l'emprunt que M. Dumon a été autorisé à contracter, comblera uniquement le déficit de l'année actuelle et de l'année prochaine; il ne sera pas classé avant la fin de 1850. Il faudrait cependant, dans l'application raissonnable de la théorie des emprunts, emprunter de nouveau au commencement de 1849. Ce n'est pas tout: une partie des chemins de fer est livrée aux compagnies; elles aussi doivent emprunter: viendrez-vous leur faire concurrence, les placer dans des conditions de crédit détestables ou impossibles? Ce ne serait pas l'acte d'un gouvernement d'adjuger d'une main à des compagnies de grandes entreprises, et de leur enlever de l'autre le moyen de les effectuer. Les faits actuels, il faut que tout le monde le reconnaisse, donnent complète raison aux défenseurs de l'équilibre rigoureux entre les recettes et les dépenses, et nous sommes pour l'avenir condamnés à bien faire.

JULES DE LASTEYRIE.

(1) Suite et fin voir le *Journal de La Haye* d'hier.

Koninkl. Nederd. Schouwburg.

Op Dingsdag 26 *October* 1847. — (N° 7 in het abonnement.)

LIEFDE EN WRAAK,

of een Tweegevecht ten tijde van den Kardinaal de Richelieu, tooneelspel in drie bedrijven, vrij gevolgd naar het Fransch van Lockroy en Edmond Badon, door C. J. Roobol: versierd met geheel nieuwe costumes. Gevolgd door: **De Hofnar,** blijspel met zang in twee bedrijven, naar het Fransch.

De aanvang ten half zeven ure.

BUITENGEWONE VOORSTELLING.

Ter benefice van den Heer SCHOUTEN.

Op Woensdag, den 27 october. (*Geen abonnement, diploma's of vrijbiljetten gangbaar.*)

Partijwoede of Engeland in 1651,

geschiedkundig tooneelspel in vijf bedrijven, vrij gevolgd naar het Hoogduitsch van Ziegler, door C. J. Roobol. Gevolgd door: **Het Wisselregt, of de kus aan toonder,** blijspel met zang in één bedrijf, vrij gevolgd naar het Fransch, door A. Ruysch.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 23 Octobre.

		Int.	COURS 22 oct.	OUVERT.	[illegible]
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	$53\frac{5}{8}$	$53\frac{1}{2}$	[illegible]
	Dito dito	3	$64\frac{9}{16}$	$64\frac{1}{4}$	[illegible]
	Dito en liquidation	3	$64\frac{3}{8}$	—	[illegible]
	Dito dito	4	$83\frac{3}{8}$	$83\frac{5}{16}$	[illegible]
	Dito des Indes	4	—	$83\frac{3}{8}$	[illegible]
	Syndicat	$3\frac{1}{2}$	—	83	[illegible]
	Dito	$\frac{1}{2}$	—	—	[illegible]
	Société de Commerce	$4\frac{1}{2}$	$163\frac{1}{4}$	$162\frac{3}{4}$	[illegible]
	Act. du lac de Harlem	5	—	—	[illegible]
	Chemin de fer du Rhin	$4\frac{1}{2}$	—	$89\frac{1}{2}$	[illegible]
	Act. du chemin de fer Holland.		—	—	[illegible]
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	$102\frac{5}{8}$	[illegible]
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	$101\frac{1}{2}$	[illegible]
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—	[illegible]
	Certificats au dito	6	—	—	[illegible]
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	$94\frac{5}{8}$	[illegible]
	Emprunt de 1840	4	—	$85\frac{7}{8}$	[illegible]
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	—	[illegible]
Espagne	Passive		—	—	[illegible]
	Dette différée à Paris		—	—	[illegible]
	Deferred		—	—	[illegible]
	Ardoins	5	—	13	[illegible]
	Dito	3	—	—	[illegible]
	Coupons Ardoins		—	$10\frac{7}{8}$	[illegible]
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	[illegible]
	Dito métalliques	5	—	—	[illegible]
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—	[illegible]
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	[illegible]
Pologne	Actions 1836	*f*	—	—	[illegible]
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—	[illegible]
	Id. Id. 1843		—	—	[illegible]
Portugal	Obligations à Londres	3	—	—	[illegible]

Bourse de Paris du 23 Octobre.

		Int.	COURS 22 oct.	COMPT.	[illegible]
France	Cinq pour cent		—	114 85	[illegible]
	Trois pour cent		—	75 40	[illegible]
Espagne	Emprunt Ardoin		—	—	[illegible]
	Anc. différée		—	—	[illegible]
	Nouv. dito		—	—	[illegible]
	Passive		—	—	[illegible]
Naples	Certificats Falconet		—	—	[illegible]
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	—	—	[illegible]
Belgique	Dette active	5	—	—	[illegible]
	Dito	3	—	—	[illegible]
	Banque belge		—	—	[illegible]
États-Unis	Obligations de la banque		—	—	[illegible]

Bulletin de la Bourse de Paris du 23 octobre.

La bourse a été complétement nulle. C'est à peine si la rente a ép… 10 c. de variations pendant la durée du parquet. On parlait cependant… nouvelle baisse de 1/4 p. c. sur les consolidés d'hier.

Les actions d'Orléans étaient généralement faibles; mais sans variation… y a eu quelques ventes d'Orléans et de Marseille.

Bourse d'Anvers du 23 Octobre.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 13 P. — Dette… rée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». — Cours ap… Bourse ($2\frac{3}{4}$ heures). Ardouin $12\frac{3}{4}$.

Bourse de Londres du 22 Octobre.

3 % Cons. $79\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$. — $2\frac{1}{2}$ % Holl. $52\frac{7}{8}$, 53. — 4 % id. 80 [illegible], $\frac{1}{4}$. — Esp. $16\frac{7}{8}$, 17. — 3 % $27\frac{1}{4}$. — Portug. 4 % 20.

Bourse de Londres du 21 octobre.

Le marché du numéraire a continué à présenter un aspect plus favor… car malgré l'espèce de refus fait à la députation de Liverpool par lord… Russell, on continue à espérer que le gouvernement viendra jusqu'à un cer… tain point au secours du commerce. On assure qu'une députation des… teurs de la Banque d'Angleterre a eu une entrevue avec lord John Russell… lativement au secours sollicité par une importante maison de Liverpool… le commerce des cotons. On ajoute que la principale difficulté que renco… cette demande de secours provenait d'abord de l'élévation de la somm… mandée, et en second lieu, de ce qu'on craignait d'encourager les spécula… sur la hausse de cet important article.

Cependant le *Sun* annonce dans sa troisième édition d'aujourd'hui… Banque a consenti à faire à cette maison une avance en fonds publics qu… subitement sur le marché, ont entraîné une hausse de 1/2 p. c. sur les… Les nouvelles commerciales de l'Inde sont favorables et les affaires avai… l'activité sur les tissus.

La compagnie du chemin de fer d'Aberdeen vient de contracter un em… de 200,000 liv., destiné au complet achèvement de la ligne, sans faire de… veaux appels de fonds aux actionnaires.

Les affaires sur les fonds anglais ont eu plus d'activité aujourd'hui. Les… on fait 79 7/8, 80 5/8, 79 3/4 au comptant et 80 3/8, 81 1/8, 80 3/8 en co… act. de la Banque 179 1/2, 181 1/2, 181; bons de l'Echiquier 30, 24 sh… compte. Le public a continué à acheter de ces valeurs, mais une vente i… tante a amené une légère réaction.

Les affaires ont été insignifiantes sur les fonds étrangers:

Bourse de Londres du 22 octobre.

Des bruits alarmants ont de nouveau circulé aujourd'hui dans la Cité… parlé de la suspension de deux ou trois banques dans les provinces. On… plus en plus persuadé que le gouvernement se décidera à intervenir.

La gêne du marché du numéraire semble avoir perdu de son intensi… les personnes qui présentent des garanties de solidité, mais on n'obtien… vec difficulté l'avance de sommes quelque peu importantes.

On a démenti aujourd'hui le bruit suivant lequel la banque d'An… aurait accordé un secours considérable à une grande maison de Li… (celle de M. Littledale). On se serait borné à lui promettre assistance,… soin s'en faisait vivement sentir. Les ventes de fonds publics opérées… qui avaient fait fléchir les cours des consolidés, n'ont donc pas eu lieu… compte de cette maison.

Le *Times* annonce la suspension de la banque de Newcastle, dit… *Joint Stock-Bank*. Cet établissement existait depuis onze ans: son… social versé se montait à 152,400 liv., et il y a peu de mois ses action… quelles les versements étaient de 5 livres, se vendaient de 8 à 10 liv… bre des actions est de 500. On attend des résultats défavorable de… tion, des avances de fonds considérables ayant été faites sur garanti… nes de houilles et autres propriétés du même genre.

Les lettres particulières arrivées de Liverpool ce matin, sont pl… santes; la crise sur cette place semble avoir perdu de son intensité… velles de Manchester sont remarquables par l'absence d'appréhension… témoignent.

A la bourse de ce jour, les fonds anglais ont éprouvé de fortes fluctuations… mais les cours se sont mieux soutenus qu'on ne pouvait l'espérer.

Bourse de Vienne du 16 Octobre.

Métalliques, 5 % $104\frac{1}{2}$. — Lots de fl. 500, $154\frac{1}{2}$. — Lots… Actions de la Banque 1619.

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, …

Dépôt général à Amsterdam, chez M. SCHOONEVELD et Fi… *Beurssteeg*; et à Rotterdam, chez S. VAN REYN SNOECK *Hoofdsteeg*…